

REGLEMENT Prix MEDEF/Siparex de la transformation numérique 2019

Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), ci-après dénommé « MEDEF » ou « L'ORGANISATEUR », association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet, 75007 Paris, représentée par son Directeur Général, Monsieur Michel GUILBAUD, organise en partenariat avec la société Siparex le Prix MEDEF/Siparex de la transformation numérique (ci-après « le Prix») à partir du 1^{er} avril 2019.

1. Objet du Prix

Objectif : valoriser et promouvoir des initiatives exemplaires qui ont permis à une entreprise (PME ou ETI) d'adapter ou de transformer son business model, son mode de production, son organisation interne, ou encore ses relations clients ou fournisseur en incorporant une solution numérique.

Parce que l'ouverture des PME/ETI à l'écosystème numérique est un levier incontestable de dynamisme économique, il nous paraît important de promouvoir ces associations d'affaires, quelle que soit la forme qu'elles aient prise.

2. Conditions de participation et d'éligibilité

Pour être candidat, il faut être une TPE/PME/ ETI ou start-up pouvant se prévaloir :

- d'une démarche de transformation numérique entreprise, en cours ou achevée
- ou/et d'une association d'affaire vertueuse dans le cadre d'une transformation numérique, avec un partenaire qui peut être une start-up, une autre entreprise ; le partenaire peut aussi être une collectivité locale, un acteur du conseil, un laboratoire universitaire, un pôle de compétitivité ...
- et d'une expérience de transformation numérique dans **au moins une** des catégories de prix proposée.

Le simple fait d'être candidat et de participer au Prix implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Pour participer au Prix, les candidats doivent remplir un dossier de candidature sur le site du MEDEF.

Ce dossier doit comporter :

- le formulaire de candidature dûment complété,
- le logo de chacune des entreprises/organisations ayant participé à l'association d'affaire (en EPS vectorisé).

Les inscriptions seront closes le **1^{er} juin 2019 à 12h**.

Les candidats recevront un accusé de réception électronique notifiant la bonne réception de leur dossier par le MEDEF.

Tout dossier incomplet ou soumis après la date de clôture ne sera pas pris en compte. Toute déclaration inexacte ou mensongère pourra entraîner la disqualification du candidat.

3. Déroulement du Prix

Phase 1 (inscriptions au Prix) : déposer le formulaire dûment rempli décrivant l'association d'affaire -Date limite de dépôt : **1^{er} juin à 12h**

Phase 2 (sélection des candidats) : **11 juin 2019** par un jury de professionnels de l'innovation et de la transformation numérique. *A priori*, un lauréat par catégorie sera désigné par le jury ; le jury se réserve cependant la possibilité de ne pas désigner de lauréat dans l'une ou l'autre des catégories si toutefois les dossiers reçus ne donnaient pas entière satisfaction.

Phase 3 (remise du prix) : **20 juin 2019** à l'occasion de l'Université du numérique.

4. Processus et critères de sélection des candidats et du lauréat

- Transposabilité du projet
- Qualité et équilibre du dialogue entre les deux parties prenantes
- Pragmatisme et facilité de mise en œuvre de la démarche de transformation
- Implication des collaborateurs dans le projet de transformation
- Effet « disruptif » et transformant du résultat obtenu

5. Prix

A l'issue du Prix, le lauréat recevra un trophée attestant la catégorie dans laquelle le Prix a été obtenu et un trophée.

6. Propriété intellectuelle

6.1 Droits de propriété intellectuelle

Les candidats demeurent propriétaires des droits de propriété intellectuelle attachés à leur produit, service, ou solution présentée.

Ils déclarent être titulaires ou détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux produits ou services présentés et garantissent le MEDEF contre toute réclamation ou action de tiers concernant les produits ou services présentés.

La participation au Prix ne confère au MEDEF, ni à Siparex aucune autorisation ou aucun droit d'exploitation sur les produits ou services présentés. Le MEDEF ou/et Siparex auront toutefois le droit de communiquer sur les candidats sélectionnés et sur le lauréat.

6.2 Utilisation des logos et marques

Les candidats sélectionnés pourront intégrer un lien vers le site du Prix et communiquer sur les réseaux sociaux à propos du Prix, du MEDEF et/ou de Siparex, sur autorisation préalable du MEDEF et/ou de Siparex.

Chaque candidat sélectionné autorise, à titre gratuit et non exclusif, le MEDEF et Siparex à utiliser sa marque, son logo et la présentation de sa structure dans le cadre de sa communication interne et/ou externe, sur tous supports, y compris sur internet et les réseaux sociaux, pendant la durée du Prix et pendant une période de 5 ans après la fin du Prix.

7. Confidentialité

L'intégralité des éléments fournis par les participants dans leur dossier de candidature sont confidentiels et à l'usage exclusif du comité de sélection, du jury et de ses experts. La confidentialité est garantie par le MEDEF, qui s'engage à traiter comme confidentielles les informations renseignées par le candidat, sauf accord de celui-ci.

8. Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du Prix sont nécessaires à la participation des candidats. Elles sont traitées par le MEDEF conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité sur les données personnelles les concernant, ainsi qu'un droit d'opposition et de limitation du traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : MEDEF – direction Juridique - 55 avenue Bosquet 75007 Paris

9. Droit à l'image

Les participants pourront être filmés ou photographiés durant l'événement.

En s'inscrivant au prix, les participants acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par l'Organisateur, notamment à titre promotionnel pour un événement ultérieur.

La réalisation et la diffusion de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des participants.

10. Loi applicable

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tout litige sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine du MEDEF.

Le MEDEF en accord avec Siparex, se réserve le droit de modifier le présent règlement, de décaler ou d'annuler le Prix, sans que les candidats ne puissent se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

Le présent règlement est consultable sur le site du MEDEF <https://www.medef.com/fr>